



ERENS Rhône Alpes

## Charte de présentation des chevaux Mérens sous l'égide du SHERPA Mérens Rhône Alpes (MRA)

*Cette charte a pour but d'harmoniser les diverses présentations des chevaux Mérens lors de tous les événements où l'association et ses représentants sont présents, afin d'offrir au public une prestation de qualité.*

*Dès l'instant où l'association est engagée financièrement ou physiquement, ses membres participants doivent signer cette charte et la respecter sous peine d'être exclus de l'événement.*

- ° Les présents participent à l'animation du stand et aident à son installation, à son démontage.
- ° Les présents portent la tenue de l'association (gilet MRA) sur le stand et dans les prestations (pas de signes distinctifs d'élevage ou d'autres associations)
- ° Les présents respectent les règles de propreté et de sécurité en vigueur sur les lieux, ainsi que les règles élémentaires de l'équitation (respect du cheval et du cavalier)
- ° Pas de signes distinctifs sur les boxes (type banderole d'élevage ou autres), mais possibilité de déposer des dépliants en libre service pour l'élevage, avec au maximum un cadre format A2 (taille: 4 feuilles A4), et un A4 par cheval (informations sur les équidés uniformisées)
- ° Pour les prestations : les thèmes, les temps et les ordres de passage doivent être établis et approuvés par avance. Tout changement doit être fait en concertation avec le président et /ou les différents acteurs de l'événement.
- ° Par événement, un représentant est désigné par l'association et sera le seul interlocuteur auprès des instances organisatrices
- ° Les dispositions financières de l'association établiront le nombre de boxes par éleveur / utilisateur selon un quota
- ° La réservation des emplacements est validée par le paiement de ces emplacements par avance, et en totalité, selon les impératifs de délais imposés par les organisateurs. La participation de l'association (s'il y a) est reversée après l'événement, si les divers engagements ont été respectés, et après validation par le conseil d'administration

**Le seul but de cette charte est de faire connaître et de valoriser le cheval de Mérens dans le respect de chacun et la bonne humeur.**

*Manifestation : .....*

*Date .....*

*Signature précédée de Mr ou Mme Nom du membre de l'association et de la mention lu et approuvé*